

LA VIDÉOSURVEILLANCE, UN MUR VIRTUEL

Jean-Amos Lecat-Deschamps

C.N.R.S. Editions | « Hermès, La Revue »

2012/2 n° 63 | pages 124 à 129

ISSN 0767-9513

ISBN 9782271075406

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2012-2-page-124.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour C.N.R.S. Editions.

© C.N.R.S. Editions. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Jean-Amos Lecat-Deschamps

*Institut d'urbanisme de Paris – Université
Paris-Est Créteil Val de Marne*

La vidéosurveillance, un mur virtuel

Les caméras de vidéosurveillance sont les murs du quotidien, les murs oubliés, les murs du « doux sécuritaire ». Ce sont des murs que l'on ne perçoit même pas, que l'on n'a peut-être jamais perçus ; des murs qui ne sont pas, qui feignent de n'être qu'un décor rassurant. Il s'agit pourtant de barrières dotées d'une puissance scopique réelle et opérant en permanence sur la sphère publique. La virtualisation du mur possède la force de sa douceur.

Tout d'abord, il importe de préciser que les nouvelles technologies, en permettant la virtualisation des dispositifs de sécurité, ne dissolvent ni les murs ni les barrières physiques. Le nouveau dispositif s'ajoute à l'ancien et le complète. Ainsi, la vidéosurveillance équipe de nombreux murs¹.

Par ailleurs, nous allons montrer comment, en plus de perfectionner un dispositif existant, la caméra permet, de par sa discrétion, l'ajout d'une nouvelle strate de contrôle. Nous nous intéresserons à la vidéosurveillance en tant que barrière purement virtuelle, c'est-à-dire là où elle ne se couple pas avec une barrière physique, là où la barrière n'est faite que de rayons optiques invisibles et impalpables² reliés à une salle de contrôle.

La vidéosurveillance est installée seule dans des espaces où des murs physiques ne seraient pas acceptés

pour des raisons politiques, économiques et symboliques. Les barrières technologiques virtualisées sont des points du dispositif de sécurité de la gestion biopolitique. Elles s'ajoutent aux technologies souveraines et disciplinaires sans les faire disparaître, et permettent de franchir une nouvelle étape dans le contrôle de la population. Leur fonction initiale est d'intensifier le quadrillage biopolitique au maximum.

Barrière virtuelle

Les systèmes de sécurité sont des systèmes de mesure en temps réel des flux « naturels ». Par le régime de visibilité qu'elle établit par rapport à ces flux, la caméra de vidéosurveillance représente un segment du dispositif de sécurité. Tout en alimentant les peurs, elle est un processus virtuel de segmentation de l'espace³.

Les caméras ont pour dessein de maintenir « des autres » à l'extérieur, de les tenir à distance. En ce sens, elles intègrent des enjeux spatiaux majeurs et, par leurs dispositifs, deviennent l'outil d'une extraterritorialité. Elles parviennent à maintenir en ville, dans des lieux, des individus qui « y sont » sans y habiter et sans « y être » (Bauman, 2007).

Elles font croire à la possibilité d'une vie en ville sans autres. Or, sans « autres », la ville existe-t-elle encore ?

La vidéosurveillance crée ce que Zygmunt Bauman nomme des espaces interdictionnels, plus précisément des espaces nerveux. Ces espaces vidéosurveillés « sont devenus des signes de la désintégration de la vie locale partagée » (*Ibid.*). En ce sens, l'outil caméra participe à la dislocation de la masse. Celle-ci peut être comprise comme un processus d'atomisation, autrement dit comme la constitution de murs autour de chaque individu afin que toute relation collective disparaisse.

Sur le territoire, les murs et la vidéosurveillance sont le fruit d'une action paradoxale. Quand les murs – par leurs usages métaphoriques, leurs symboles – tentent de réactiver une souveraineté étatique affaiblie (Brown, 2009) et de créer une « masse » « contre le dehors, par l'angoisse du contact avec l'inconnu » (Canetti, 1986), la vidéosurveillance, elle, participe à la dislocation de cette masse. La distinction dedans-dehors se dissout et c'est la figure d'un ennemi intérieur, suspect, qui apparaît. Les individus deviennent des solistes surveillés par un ordre machinique.

La vidéosurveillance trouve ainsi une partie de sa force tactique dans la virtualité des frontières qu'elle crée. « Les réalités de la vie urbaine ne tolèrent pas [...] de divisions trop nettes » (Bauman, 2007); or, la virtualité de la caméra permet une recomposition permanente des tracés et évite de cristalliser des contentieux. C'est donc la virtualité de la barrière, la souplesse du dispositif, qui permet un semblant de cohabitation dans l'espace urbain.

La virtualité de la barrière répond également aux enjeux des biopolitiques néolibérales. Dans un contexte où l'espace est conçu comme un lieu d'expansion économique et de production (Lefebvre, 2000), il s'agit de contrôler les populations sans les freiner, de manière imperceptible, sans crever momentanément le « cocooning » technologique. L'objectif n'est pas de bloquer, mais de faire circuler⁴. La caméra, en tant que barrière virtuelle, se trouve donc en adéquation avec l'*ethos* du marché.

Barrière psychique

Si la vidéosurveillance peut être qualifiée de mur alors qu'elle a pour objectif de faire circuler, c'est parce qu'elle fait circuler selon l'ordre des choses, selon un ordre normatif puissant.

Sa potentialité panoptique⁵ tend à créer des barrières psychiques. Elle n'agit plus sur l'interdiction ni sur l'impossibilité du franchissement, mais elle affecte. Le « tu ne dois pas passer » du mur devient : « es-tu sûr d'être à ta place si tu passes ? » Ce n'est plus la barrière physique qui empêche le passage, mais l'intériorisation de la norme et de la présence potentielle du pouvoir. Ainsi, selon Olivier Razac (2009), « la délimitation parfaitement virtualisée n'est qu'une réaction physique potentielle, discontinue et pertinente mais, par là même, elle acquiert une présence psychique actuelle, permanente et indiscriminée ».

Avec la vidéosurveillance, il y a création d'une barrière symbolique, qui est intériorisée comme barrière géographique. « Aujourd'hui, le « sujet » est de plus en plus fréquemment invité à s'adapter systématiquement lui-même dans ses orientations les plus intimes⁶. » Tout en masquant l'enfermement, elle l'engendre. Tout individu qui se sait « anormalement » présent par rapport aux buts affichés d'un lieu se sentira filmé. C'est une barrière mentale de différents ordres : elle délimite sans interdire l'entrée, elle norme sans contrainte physique et pourtant, elle contraint tout dans son champ de vision.

« La norme devient le critère de partage des individus. » (« L'extension sociale de la norme », in Foucault, 2001) Chaque espace vidéosurveillé a sa propre norme, en fonction de la norme dominante du lieu. Il n'y a pas de norme universelle, mais l'enjeu consiste à se plier à celle du lieu⁷. « *Paraître normal* est le vrai enjeu. » (Lianos, 2001) La caméra met en lumière les individus passant dans son champ et, en tant que dispositif normatif, elle participe à la classification des hommes (« L'extension sociale de la norme », in Foucault, 2001). Elle fixe des limites.

Cette limite ne laisse pas de marque physique lors de son franchissement, mais engendre des conséquences. Le mur ou encore le barbelé peuvent laisser des séquelles physiques (coupures, égratignures, blessures) mais, une fois franchis, ils ne sont plus là, ils ignorent notre passage. La caméra est plus douce, n'engendre aucune conséquence physique immédiate. Elle ne délimite pas une ligne, mais un champ. Il s'agit d'une barrière morale et normative dotée d'une capacité mémorielle : une fois sorti du champ de vision de la caméra, celle-ci a enregistré notre passage.

La vidéosurveillance est une barrière de dissuasion mais – parce que couplée avec d'autres points du dispositif – son franchissement permet *a posteriori* un marquage, une reconnaissance et un traçage potentiel. Si les dispositifs permettent de situer un individu en temps réel, la force de la caméra réside dans sa capacité mémorielle. Ainsi, on peut être vu au présent – « pris en flag' », dans le langage des collaborateurs-surveillants – mais surtout, grâce à l'enregistrement, on peut revenir en arrière, revisionner un acte, rechercher des images, et cela de manière complètement déconnectée du contexte social. Ainsi, un acte normal de prime abord, qui aurait échappé aux alertes algorithmiques ou à l'œil du collaborateur-surveillant, peut être regardé à nouveau et couplé à des dispositifs de reconnaissance faciale par exemple. Nous ne franchissons donc pas la barrière une seule fois, nous sommes susceptibles d'être repris.

Brouillage des sphères privées et publiques

La disparition de la frontière dedans-dehors au sein de l'espace urbain rend la vidéosurveillance nécessaire : le danger vient désormais de nous, de l'intérieur, il s'imisce partout. Seule la vigilance de tous les instants, la possibilité de scruter la vie publique, nous protégerait de ces risques⁸.

Il me semble que l'idée même de vidéosurveillance sous-tend une abolition de la distinction entre sphère privée et publique. Hannah Arendt, dans *Qu'est-ce que la liberté?*, distingue nettement les deux sphères et oppose « la sécurité protectrice de nos quatre murs » du domaine privé au courage nécessaire dans le domaine public⁹. Aujourd'hui, dans un brouillage croissant des sphères privées et publiques (par une privatisation de l'espace public et une publicisation de l'espace privé), cette sécurité protectrice est souhaitée et fermement désirée dans le domaine public. Ce flou semble engendrer une extériorisation de la sécurité hors des quatre murs de la sphère privée. Peut-on alors considérer que l'espace public se situe entre quatre murs ?

Quand les murs de l'individuation se confondent avec les murs protecteurs des dispositifs de sécurité

Günther Anders considère les instruments d'écoute comme totalitaires – nous prolongeons son propos en soumettant l'idée selon laquelle la caméra l'est aussi¹⁰.

S'ils sont totalitaires, c'est parce qu'ils effacent ou du moins corrigent un fait métaphysique qui résiste à la prétention totalitaire. Le fait métaphysique dont il s'agit est celui de l'*individuation* : le fait que l'homme – comme tout autre étant dans la mesure où il « est » – est un *discretum*, quelque chose d'isolé, du moins *aussi* quelque chose d'isolé. Ce fait ontologique de l'être-seul signifie que tout homme, qu'il le veuille ou non, constitue une réserve insulaire protégée par des murs et qu'il peut ainsi faire obstruction à l'omniprésence et à l'omnipotence de l'État total. (Anders, 2011)

En clair, pour Günther Anders, l'individuation est cette « transcendance intérieure » qui fait qu'un individu n'est pas accessible entièrement au tout de l'État. Or, la

surexposition – qui est l’objet des divers dispositifs de sécurité et d’écoute dont fait partie la caméra – tend à faire advenir des individuations « sans murs et transparentes ». La finalité ultime de la gouvernementalité¹¹ est que nous livrions notre individuation, de manière volontaire¹². Ce volontarisme n’est possible que par la capacité du dispositif à feindre notre activité.

Expliquons-nous : la caméra remplace l’œil du policier¹³. Elle recouvre donc une passivité extrême dans notre condition de citoyen. La *médialité*¹⁴ de la visibilité disparaît. La caméra ôte le caractère actif de la vision et tend à renforcer notre passivité. Elle est voyante (actif) pendant que nous sommes vus (passif). Cependant, être vu (passif), c’est aussi se donner à voir (actif). Nous pensons que le passage de la condition d’être vu à celle de se donner à voir est une caractéristique de l’être contemporain. La vidéosurveillance est, pourrait-on dire, le fruit d’une dialectique. La banalisation de la caméra fonctionne comme une instance de renforcement du narcissisme contemporain¹⁵. Ce processus permet de feindre une activité dont nous ne pouvons affirmer qu’elle est libre. Or, pour reprendre Hannah Arendt, la liberté n’a lieu que dans l’action. Si les murs empêchent physiquement le déplacement, le fait de se mouvoir de manière non libre dans le tissu urbain est également une barrière – certes virtuelle, mais niant notre autonomie.

Les dispositifs de sécurité ont pour objet de faire tomber les murs de notre individuation. La force de la caméra – liée au narcissisme contemporain, mais aussi aux principes mêmes de la consommation (*Facebook*, Internet, blogs) – consiste à bâtir de nouveaux murs pour notre inconscient. Finalement, les murs qui protégeaient notre « transcendance intérieure » vont devenir publics, au point de devenir ceux-là même qui nous surveillent. La société de contrôle est parvenue à rendre tellement confus l’espace de notre « transcendance intérieure » que l’on ne sait plus s’il est grave ou non de ne plus avoir de réserve insulaire propre à l’être de l’homme. Ou plutôt, nous

savons que cette réserve insulaire importe, mais nous n’en connaissons plus les limites. Un tel flou s’opère entre l’être de l’homme et la sphère publique qui, par à-coups de marchandisation, se reprivatise. Nous ne distinguons plus ces limites. Les murs de nos individuations deviennent ceux de la société, de ses dispositifs de contrôle.

Le vouloir-être-vu est parvenu – en flattant notre ego et en imprimant notre conscience par la livraison de masse (émissions de télé-réalité, etc.) – à devenir essentiel. Jeu subtil de la gouvernementalité qui, en créant la confusion entre les murs de l’individu et ceux de la société, efface et tend à rendre superflus les premiers pour conserver seulement ceux de la sphère publique qui, de fait, se reprivatise d’autant plus.

Notons que la confusion entre les murs de notre individuation et ceux des dispositifs de sécurité – ici, de la caméra de vidéosurveillance – est poussée à l’extrême dans les émissions de télé-réalité. Cette confusion est telle que les murs de l’individuation disparaissent complètement. La prison dorée de *Secret Story*, entre autres, méconnaît l’intime – même les confidences sont filmées et livrées au public. La discrétion disparaît ; les corps sont livrés à une *schizotopie* infinie, étant projetés sur les écrans de télévision de toute la population, qui scrute les candidats afin de découvrir leurs secrets : leur *discretum*. Par ailleurs, les murs de la caméra et ceux de l’individuation se recourent parfaitement, au point que les candidats ne veulent plus sortir du jeu. Le départ est perçu comme une certaine perte de soi dans la mesure où il nécessite de quitter les murs et les dispositifs vidéosurveillés¹⁶.

L’*ethos* de la télé-réalité semble se diffuser dans la vie quotidienne. Ainsi, d’une manière moins radicale et plus subtile, les dispositifs de sécurité – comme garants de cette protection – prennent place en tant que murs dans notre vie quotidienne. De fait, si murs de l’individu et surveillance se couplent, le dispositif de surveillance devient indispensable à l’individu en tant que mur de son individuation.

NOTES

1. Les nouveaux murs comme ceux de Ceuta et Melilla, de la frontière américano-mexicaine ou d'Israël sont équipés de caméras.
2. On peut y ajouter les techniques de profilage, de datamining, de reconnaissance faciale, de géolocalisation, de biométrie, etc. Il est cependant important de ne pas percevoir la caméra de vidéosurveillance comme l'entièreté du dispositif de sécurité, mais comme un point, un simple segment du dispositif.
3. Pour Olivier Razac (2009), la délimitation virtuelle des espaces possède « cinq grandes caractéristiques: l'effacement matériel, la mobilité, la souplesse, la discrétion, la réactivité ».
4. Mis à part aux frontières, où Wendy Brown (2009) montre bien que le regain de murs se pose en paradoxe avec l'idéologie du marché. Notons l'immobilité suspecte dans les lieux où le mouvement est la norme.
5. Le dispositif technologique de la caméra de vidéosurveillance répond parfaitement à l'attente de transparence et de mise en visibilité du panoptique de Bentham, repris par Michel Foucault, où la surveillance doit être à la fois globale et individualisante. Le panoptique, c'est l'idée d'un « point central qui soit le foyer d'exercice du pouvoir et, en même temps, le lieu d'enregistrement du savoir » (« L'œil du pouvoir », in Foucault, 2001). Là où la caméra modifie radicalement le panoptisme, c'est par la place de l'alerte dans le dispositif. Le panoptisme représenté par la caméra ne répond plus seulement à un régime de visibilité de l'individu, mais également à un régime d'alerte prédictive et calculable des comportements du dividual. On passe ainsi d'une architecture permettant la vision de l'individu à des surveillances permettant une pré-vision du dividual.
6. Barbara Duden, « Penser au-delà de la Némésis médicale: Ivan Illich et la désincarnation moderne du *moi* et du *toi* » (traduit de l'allemand par Jean Robert), *Rencontre Ivan Illich*, 6 et 7 mai 2010, Institut d'urbanisme de Paris.
7. Les calculs algorithmiques intégrés dans les caméras intelligentes repèrent ainsi les usages qui ne sont pas dans les normes inscrites dans les tables algorithmiques par un système d'alerte. Voir à ce sujet le texte « Vidéosurveillance du futur: une technologie proactive » sur le site de Sony: <www.sony.fr/biz/content/id/1167924775156/section/video-security-whitepapers>, consulté le 20/04/2012.
8. Pour reprendre la métaphore de Michel Foucault, la vidéosurveillance marque le passage de la lèpre à la variole. On ne sépare plus avec un mur par la mise en quarantaine mais on met en place un dispositif où le danger et le risque existent partout et nulle part, au sein de la population, pour chaque cas individuel. Cf. Foucault, 2004.
9. Cf. « Qu'est ce que la liberté », in Arendt, 1989, p. 203.
10. D'autant plus que certaines caméras permettent dorénavant d'enregistrer la voix.
11. La notion d'État total utilisée par Günther Anders peut paraître aujourd'hui réductrice par rapport aux travaux de Michel Foucault sur la gouvernementalité et la gouvernementalisation de l'État. Se pose alors un paradoxe entre le regard panoptique centralisé et les dispositifs de surveillance au sein de la gouvernementalité – qu'ils soient à visée commerciale ou sécuritaire – analysant et calculant les *possibles* pratiques de soi du dividual. La présence de monopoles privés, associée à la mise en place d'interconnexions généralisées (images, fichiers) tend à affaiblir ce paradoxe; mais surtout, là où le panoptisme croise la gouvernementalité, c'est par le contrôle qui n'est plus le fait d'un État total surplombant, mais qui est en chacun de nous.
12. Notons qu'entre l'analyse des instruments d'écoute qu'effectue Günther Anders et les caméras contemporaines, il y a une marge considérable. L'instrument était dissimulé à l'écoute, alors qu'aujourd'hui la caméra est réclamée. Cela va dans le sens d'une volonté inconsciente de perte du *discretum*.
13. Certains évoqueront une économie substantielle d'agents-surveillants. Ce qui n'est pas faux, mais Éric Heilmann et d'autres montrent comment la vidéosurveillance, pour être efficace, doit fonctionner de pair avec des équipes de police réactives.
14. La médialité, « c'est cette articulation originaire de passivité et d'activité » (Anders, 2011).
15. Nous nous référons ici à l'œuvre de Christopher Lasch.
16. Notons également que la télé-réalité est soumise au jeu du pouvoir souverain et biopolitique: l'émission fait vivre et fait mourir. En effet, *via* les dispositifs de retournements de situation, les organes décisionnels de *Secret Story* peuvent décider d'éliminer ou de sauver un candidat. Les candidats croient être les détenteurs du pouvoir mais sont dans une passivité complète.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANDERS, G., *L'Obsolescence de l'homme. Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle*, tome 2 (traduit de l'allemand par Christophe David), Paris, Fario, 2011.

ARENDT, H., *La Crise de la culture* (traduit de l'anglais sous la direction de Patrick Lévy), Paris, Gallimard, 1989.

BAUMAN, Z., *Le Présent liquide, peurs sociales et obsession sécuritaire* (traduit de l'anglais par Laurent Bury), Paris, Seuil, 2007.

BROWN, W., *Murs. Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique* (traduit de l'anglais par Nicolas Vieillescazes), Paris, Les Prairies ordinaires, 2009.

CANETTI, E., *Masse et puissance* (traduit de l'allemand par Robert Rovini), Paris, Gallimard, 1986.

FOUCAULT, M., *Dits et écrits II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, coll. «Quarto», 2001.

FOUCAULT, M., *Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004.

HEIDEGGER, M., «La question de la technique», in HEIDEGGER, M., *Essais et conférences* (traduit de l'allemand par André Préau), Paris, Gallimard, coll. «Tel», 1980, p. 9-48.

ILLICH, I., «Passé scopique et éthique du regard. Plaidoyer pour l'étude historique de la perception oculaire», in ILLICH, I., *La Perte des sens* (traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat), Paris, Fayard, 2004, p. 286-326.

LEFEBVRE, H., *La Production de l'espace*, Paris, Economica, [1974] 2000.

LIANOS, M., *Le Nouveau Contrôle social. Toile institutionnelle, normativité et lien social*, Paris, L'Harmattan, 2001.

RAZAC, O., *Histoire politique du barbelé*, Paris, Flammarion, 2009.